

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bases organiques en petit emballage

Code Eural	07 01 04*
Code déchet	699038

DESCRIPTION

Bases organiques telles qu'amines et mélanges de liquides corrosifs et organiques, en conditionnement < 5 litres

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH : > 7
- Chlore : < 1 %
- Huile, solvant : < 1 %
- Non toxiques conformément à l'A.R. du 09.02.76

Conditions générales :

- La composition du flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage
- Pas d'ammoniac
- Pas d'objets étrangers tels que chiffons, bois, plastique, boulons, ...
- Pas de produits toxiques
- Pas de nitriles
- Pas de produits fortement réactifs
- Pas de solvants
- Pas de substances avec nuisances olfactives (telles que les mercaptans et les amides)

Conditions d'emballage :

- Ce déchet est emballé dans des bouteilles bien fermées (emballage intérieur) de 5 litres au maximum. Ces bouteilles sont à leur tour emballées dans des fûts à couvercle approuvés UN (emballage extérieur) de 60, 120 ou 200 litres, remplis d'absorbants. Les bouteilles sont fixées avec la fermeture en haut à l'aide des matériaux de remplissage appropriés, de sorte que les bouteilles ne peuvent pas se casser dans des conditions de transport normales.